



CHARTRE ECOVIE

Introduction

Ecovie encourage et propose de se donner les moyens de changer nos comportements dans deux des priorités les plus essentielles de la vie d'un être humain ; son habitat et sa santé pour nous permettre de vivre en harmonie sur la planète terre.

Cette attitude implique à la fois de l'honnêteté, de l'indépendance et de la transparence.

Engagements des formateurs/trices vis-à-vis des participants

Accompagnement et soutien dans l'acquisition des compétences.
Ecoute et prise en compte des difficultés ou des demandes spécifiques.
Respect de l'intégrité de chacun/e.
Evaluations périodiques et mesurables des progrès des participants/tes.
Respect des objectifs de la formation.
Apport de compétences et qualité, notamment au travers de leur formation continue.
Partage de ses sources, et de ses documents (transparence) vis-à-vis des participants/tes et ainsi que des autres formateurs/trices.
Honnêteté intellectuelle quant à la transmission du savoir et citation de ses sources.
Humilité et remise en question perpétuelle.

Engagement des formateurs/trices vis-à-vis de leur pairs

Partage des informations et respect de la charte qui les lie.

Engagement de la direction vis-à-vis des participants/tes

Mise à disposition d'un programme qui soit en adéquation avec les critères d'admission du RME et de l'ASCA.
Proposer de la qualité à des prix abordables sur le principe gagnant – gagnant.
Orientation vers les normes de qualité EduQua.

Engagement de la direction vis-à-vis des formateurs/trices

Soutien pédagogique (organisationnel et humain).
Formation continue en interne, au minimum une fois par année.

Engagement des formateurs/trices vis-à-vis de la direction

Respect du concept Ecovie.